

Questions à Elias Pesenti

Responsable du domaine faune terrestre et inspecteur de la chasse au Service des forêts et de la nature (SFN)



Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse
Freiburger Jagdverband

Pittet Marco

Président de la Commission Ethique &
Communication

marco.pittet@hotmail.ch

Table des matières

1.	Introduction et brève présentation.....	3
1.1	Quel est ton parcours professionnel ?	3
1.2	Qu'est-ce qu'un inspecteur de la faune ?	3
2.	Saison de chasse 2022-2023.....	4
2.1	Quel est ton bilan global de la chasse 2022-2023 ?	4
2.2	Dans les nouveautés, il y avait les tirs de régulation, réussite ou échec ?.....	4
2.3	Comme les années précédentes le nombre de cerfs attribués au plan de chasse était en augmentation. Est-ce que notre manière de chasser le cerf (période, lieux, modèle, etc.) est encore adaptée à la population grandissante ?	5
2.4	Le chamois est une thématique qui revient régulièrement sur la table. Est-ce que tu es satisfait du plan de tir actuel ?.....	5
2.5	En 2021, 2400 chamois ont été annoncés au comptage, 203 chamois ont été attribué en 21-22 ce qui représente 8,5% du cheptel. Pourquoi ne pas prélever l'accroissement annuel de 15% ?	5
2.6	Quelles sont les nouveautés à attendre l'année prochaine ?	6
2.7	Quelles sont les nouveautés à attendre à court-moyen terme (5 ans) ?.....	6
3.	Idées reçues : « C'est vrai ça ? ».....	7
3.1	Certains prétendent que tu n'es pas favorable à la chasse	7
3.2	Les traditions ne sont pas une priorité pour toi.....	7
3.3	Tu as beaucoup d'influence sur les décisions du service	7
3.4	Tu es un défenseur des grands prédateurs dans le canton de Fribourg.....	7
4.	Clôture	8
4.1	Quel est l'avenir de la chasse fribourgeoise, est-ce qu'elle est en péril ?	8
4.2	Si tu avais un message à faire passer aux chasseurs, ce serait lequel ?.....	8



© Zacchari Pasquier

1. Introduction et brève présentation

1.1 Quel est ton parcours professionnel ?

Après avoir effectué le cursus des écoles obligatoires et le gymnase (orientation Mathématique et Physique) au Tessin, je me suis déplacé dans le canton de Vaud pour effectuer mes études en biologie (Bachelor of Science in Biology et Master ès Sciences Behaviors, Evolution et Conservation) auprès de l'Université de Lausanne. Après avoir terminé mes études, j'ai travaillé presque 2 ans à Berne au sein de l'association KORA et ensuite, en 2012, j'ai commencé à travailler au sein du Service des forêts et de la Nature (SFN).

1.2 Qu'est-ce qu'un inspecteur de la faune ?

Je précise que je ne suis pas l'inspecteur de la faune du canton mais actuellement j'occupe le poste de « responsable du domaine faune terrestre et inspecteur de la chasse ». La partie aquatique de la faune est gérée, entre autres, par mon collègue Dr. Manuel Pompini (responsable du domaine faune aquatique et inspecteur de la pêche).

Dans ma profession je m'occupe, en collaboration avec mes collègues du SFN, d'autres Services de l'Etat et d'autres acteurs concernés, essentiellement de la gestion durable de la faune sauvage. Cette dernière, discipline complexe du domaine environnemental, inclut de nombreux autres domaines, par exemple, la conservation des espèces, la sylviculture, la chasse, la protection des habitats, l'agriculture, la biologie de la faune, l'écologie des espèces, la médecine vétérinaire, etc. et se situe à l'intersection entre l'homme, l'habitat et la faune. Afin de trouver un bon équilibre entre ces trois aspects, la gestion de la faune effectuée par le SFN vise toujours deux buts principaux :

1) Durabilité écologique : préserver et promouvoir la durabilité et la biodiversité de la faune sauvage indigène ;

2) Durabilité économique : limiter les conflits (p. ex. forêt-faune, agriculture-faune, etc.).

Pour ce faire, plusieurs données indispensables concernant les populations et leurs habitats doivent être analysées et prises en considération. Un suivi des populations des espèces, de leur dynamique et de leurs interactions, une amélioration des habitats (assainissement des corridors à faune par la construction de passages à faune), une réduction du dérangement (VTT, sports d'hiver, etc.), ... sont des facteurs importants pour atteindre nos objectifs. Tous ces aspects nous permettent de pouvoir réfléchir au sein du SFN en termes de « durabilité » et de « chasse durable », ceci bien évidemment toujours en se basant sur des suivis et des connaissances scientifiques.



2. Saison de chasse 2022-2023

2.1 Quel est ton bilan global de la chasse 2022-2023 ?

Le niveau global de cette saison de chasse, bien que je n'aie pas encore à ce jour la totalité des statistiques (carnets chez les préfetures), est plutôt satisfaisant. Les récentes modifications apportées aux dispositions légales, comme par exemple : la mise en place d'une chasse d'été pour le sanglier, les prolongations des périodes de chasse pour le sanglier et le cerf, la possibilité d'utiliser l'arme à canon rayé pour le sanglier dès le 1er septembre (et non plus dès le 1er novembre), l'ouverture pour la chasse du sanglier en montagne dans tous les secteurs, la suppression d'un maximum d'individus prélevés pour les cerfs, la possibilité d'échanger les bracelets pour les chamois, l'augmentation d'un maximum de 4 chevreuils attribués par chasseur, l'harmonisation de certaines pratiques avec les cantons limitrophes, la réduction de certaines amendes comme l'erreur de tir sur les cerfs, etc. montrent que ces dernières étaient nécessaires et se sont avérées efficaces. Je tiens à rappeler que les statistiques de chasse pour toutes les espèces sont disponibles dans le rapport annuel du SFN.

2.2 Dans les nouveautés, il y avait les tirs de régulation, réussite ou échec ?

Dans sa décision (1C_243/2019), le Tribunal fédéral a déclaré que la chasse est interdite à l'intérieur des districts francs et des réserves d'oiseaux, en vertu des dispositions légales en vigueur (art. 11 LChP). Cependant, les services cantonaux responsables peuvent y autoriser le tir d'animaux non protégés lorsque l'exigent : la sauvegarde des biotopes, la conservation de la diversité des espèces, des raisons cynégétiques ou la prévention de dommages excessifs causés par le gibier. Selon le Tribunal fédéral, les objectifs de protection et l'importance d'une zone protégée doivent être pris en compte, ainsi que, par exemple, les

espèces très menacées et les espèces sensibles aux dérangements. Les mesures à prendre doivent être conçues en fonction des objectifs de protection, de manière à réduire au minimum les perturbations pour les autres espèces (protégées) vivant dans la zone. Afin de limiter les conflits agriculture-sanglier (durabilité économique) tout en respectant les conditions et les critères du TF, le SFN a décidé de mettre en place, en collaboration avec les collègues du canton de Berne, une nouvelle approche avec des tirs de régulation, dans certaines réserves d'oiseaux, effectués uniquement par les chasseurs et chasseuses en possession du permis D. Cette nouvelle approche, qui a eu un coût important pour l'Etat, a donné naissance à une nouvelle ordonnance (Ordonnance concernant les tirs de régulation dans les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et internationale RSF 922.15) et à une nouvelle plateforme de réservation de miradors en ligne. Une page internet ad-hoc explique les enjeux et les conditions de ces tirs sur la base du droit fédéral et permet l'inscription en ligne des chasseurs et chasseuses intéressés, sans devoir payer un prix supplémentaire. La technologie développée permet d'analyser la pression et l'efficacité de la régulation, grâce à la mise en place de QR codes dans les 5 miradors mis à disposition par le SFN (2'500.- le mirador). L'office fédéral de l'environnement (OFEV) a salué cette nouvelle approche et, lors des discussions avec les cantons de Suisse, elle ne manque pas de la citer en exemple.

Après une seule année il est trop tôt et scientifiquement pas correct d'en tirer des conclusions. Il faudra au minimum 3-4 ans pour avoir un retour « valide ». Certes, l'utilisation des miradors en 2022 (28% des jours miradors/jours disponibles) peut et doit encore être améliorée par les chasseurs, mais nous pensons que cette situation est due à la nouveauté de la méthode. Nous espérons que le pourcentage d'utilisation pourra augmenter ces prochaines années.

2.3 Comme les années précédentes le nombre de cerfs attribués au plan de chasse était en augmentation. Est-ce que notre manière de chasser le cerf (période, lieux, modèle, etc.) est encore adaptée à la population grandissante ?

Les résultats de cette année parlent d'eux-mêmes. Un total de 135 individus prélevés à la chasse (réalisation de plus de 93% par rapport au plan de tir de 145 individus), un record jamais observé dans le canton de Fribourg, montre que notre méthode de chasse est efficace et adaptée à la situation actuelle. D'autres cantons limitrophes envisagent d'adapter leur méthode de chasse afin de la rendre plus semblable à la nôtre. La dynamique de cette population est en augmentation et le plan de tir s'adaptera sur la base de plusieurs indices (indices de condition physique, suivi de la population, interaction entre les espèces, dégâts sylvicoles, collaboration intercantonale, etc.) de manière annuelle. Sur la base de toutes ces variables d'autres adaptations pourront avoir lieu dans le moyen terme.

2.4 Le chamois est une thématique qui revient régulièrement sur la table. Est-ce que tu es satisfait du plan de tir actuel ?

Les directives émises par Chasse Suisse et la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche (CFP), approuvées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), pour une gestion durable des populations de chamois en Suisse posent le principe suivant : « La question n'est pas de savoir quel chamois nous voulons chasser, mais quels prélèvements sont possibles pour assurer des populations saines avec une structure sociale et d'âge aussi naturelle que possibles ». Avec les différentes analyses et les suivis mis en place (gibier péri, comptages, analyses des résultats, biologie du chamois, etc.), afin de garantir une population saine, adaptée à son habitat et ayant une structure sociale et d'âge la plus naturelle possible, le SFN a introduit en 2017 une chasse sexée par région (unités de gestion), avec un plan de tir limité à 15% des individus comptés

dans les territoires ouverts à la chasse. Cette nouvelle méthode de chasse prévoit également un prélèvement équilibré par sexe et par classe d'âge dans chaque région ouverte à la chasse – respectant ainsi les directives fédérales en la matière. À la suite de ce changement de système de chasse, la population de chamois se porte nettement mieux qu'auparavant dans le canton de Fribourg. En 2020, un record a également été observé pour atteindre le record de ces quinze dernières années, avec 2396 individus comptés. Plusieurs variables ont influencé la dynamique de cette population (maladies, prédation, dérangements, météo, concurrence interspécifique, etc.), mais afin d'avoir une gestion durable de l'espèce, il est parfois nécessaire d'introduire quelques mesures contraignantes (cf. « Le chamois en Suisse »). L'OFEV a félicité le canton de Fribourg pour l'adaptation de sa méthode de chasse, qui vise un équilibre dans la population des chamois ainsi que dans leurs prélèvements, en outre, de plus en plus de chasseurs actifs dans le canton défendent cette nouvelle approche. Malheureusement nous observons encore trop de tirs par erreur chez les boucs (1 bouc tiré sur 5 est, par exemple en 2022, la conséquence d'un tir par erreur).

2.5 En 2021, 2400 chamois ont été annoncés au comptage, 203 chamois ont été attribués en 21-22 ce qui représente 8,5% du cheptel. Pourquoi ne pas prélever l'accroissement annuel de 15% ?

Comme déjà mentionné avant, la gestion de la faune sauvage est une discipline très complexe et une analyse comme celle effectuée dans cette question est très et trop simpliste. Comme mentionné directement sur le site internet du SFN et comme également mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat lors à la question parlementaire du député M. Glasson (2019-CE-178), selon les articles 59 et 60 de l'ordonnance concernant la chasse du 6 juin 2016 (OCha), la chasse du chamois est autorisée, de manière générale, uniquement

dans les territoires de montagne définis à l'article 55 de la même ordonnance. Ces derniers comprennent également deux districts francs fédéraux où la chasse, selon les dispositions légales fédérales, est interdite (art. 5 ODF). En 2021, le nombre de 2294 chamois (et non pas 2400 comme mentionné dans la question), conformément au comptage réalisé par les gardes-faune, correspond à la totalité des individus comptabilisés sur tout le territoire fribourgeois. Pour définir le plan de tir du chamois, seuls les animaux comptabilisés dans les territoires de montagne ouverts à la chasse ainsi que certaines réserves de chasse en montagne ouvertes à la chasse et certaines colonies de plaines sont pris en considération, à savoir 1357 individus. Le plan de tir de 203 individus se situe donc au 15 % du cheptel.

2.6 Quelles sont les nouveautés à attendre l'année prochaine ?

Il n'y aura pas de changements majeurs. Cependant, au vu des nombreux tirs par erreur dans la chasse du chamois (résultats des tirs par erreur stable depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle méthode en 2017, en moyenne 17.2 % de tirs par erreur chez les boucs), il est possible que le plan de tir du chamois soit adapté avec une nouvelle variable « tir par erreur » afin d'encore mieux respecter les directives fédérales en la matière. Le SFN aimerait également faciliter le tir des cerfs par la chasse en enlevant, par exemple, l'obligation d'attendre la troisième semaine de chasse pour l'achat d'un bracelet supplémentaire. L'idée serait de donner cette possibilité aux chasseurs et aux chasseuses dès le premier jour de chasse afin de maintenir une forte pression de chasse et ainsi l'efficacité de cette dernière. Comme à l'accoutumée, toutes les propositions seront discutées avec la Direction puis débattues au sein de la commission consultative de la chasse et de la faune où les milieux de la chasse, de l'agriculture et les organisations de protection de la nature sont intégrés.

2.7 Quelles sont les nouveautés à attendre à court-moyen terme (5 ans) ?

À court-moyen terme il faudra s'attendre à une augmentation du plan de tir de cerfs et éventuellement, si la répartition spatiale de l'espèce le permet, une ouverture d'autres unités de gestion. Cet aspect sera accentué par les deux projets de passage à faune (FR-16 et FR-23) en cours de réalisation. Cette recolonisation naturelle du cerf, en plus d'entraîner des répercussions sur la gestion des forêts du Plateau, est la raison pour laquelle nous nous préparons depuis plusieurs années au retour du cerf dans cette zone (p. ex. concept forêt-cerf SFN), ce qui entraînera également des conséquences directes sur la dynamique des populations de chevreuil. Ces dernières, en compétition directe avec le cerf, pourront voir leurs effectifs diminuer (comme déjà montré dans d'autres régions de Suisse). En outre, le SFN envisage la mise en place d'un « Plan d'actions lièvre » où plusieurs mesures, surtout de revitalisation d'habitat (agricole et autres), devraient permettre d'inverser la tendance à la baisse de la population. Des suivis plus approfondis seront mis en place et, si et seulement si les effectifs le permettent à terme, il pourra être envisagé de réintroduire la chasse au lièvre dans le canton de Fribourg avec des critères clairs concernant le nombre de prélèvements par chasseur, l'endroit et la période.



© Zacchari Pasquier

3. Idées reçues : « C'est vrai ça ? »

3.1 Certains prétendent que tu n'es pas favorable à la chasse

Je suis tout d'abord et principalement un défenseur d'une bonne gestion de la faune sauvage. La chasse, comme déjà mentionné préalablement, en fait partie comme des nombreuses autres disciplines. En conclusion, je suis donc un défenseur convaincu et déterminé d'une chasse fribourgeoise durable qui nous permette d'atteindre les 2 buts principaux de la gestion de la faune sauvage (durabilité écologique et durabilité économique).

3.2 Les traditions ne sont pas une priorité pour toi

La notion de traditions est importante et incontournable, mais on doit accepter, en matière de chasse, de les remettre en question en cas d'atteinte à la durabilité et la biodiversité de la faune sauvage et de ses habitats. Tradition, évolution et innovation ne sont pas opposés et peuvent être complémentaires.

3.3 Tu as beaucoup d'influence sur les décisions du service

Comme déjà mentionné auparavant au sein du SFN j'occupe le poste de « responsable du domaine faune terrestre et inspecteur de la chasse ». Les décisions du SFN sont de la responsabilité de ma hiérarchie (chef de section et chef de Service). Certes, je fais des propositions et défends mes points de vue et ceux de mes collègues concernant la gestion de la faune et, dans la limite de mes possibilités et compétences, j'influence certaines prises de décisions, mais le dernier mot ne m'appartient clairement pas au sein du SFN.

3.4 Tu es un défenseur des grands prédateurs dans le canton de Fribourg

Je dois appliquer le cadre législatif prévu par la confédération et le canton avec neutralité. En tant que responsable du domaine faune terrestre et inspecteur de la chasse, je souhaite conserver, comme d'ailleurs le prescrivent les dispositions légales en la matière (p. ex. art. 1 LChP ou art. 1 LCha), la diversité des espèces et celle des biotopes des mammifères et oiseaux indigènes et migrateurs vivant à l'état sauvage. Les grands prédateurs, comme les autres espèces indigènes du canton et de Suisse, en font partie. S'ils sont source de dégâts, ils sont régulés conformément aux dispositions légales en la matière. C'est mon rôle et mon travail, rien de plus.



4. Clôture

4.1 Quel est l'avenir de la chasse fribourgeoise, est-ce qu'elle est en péril ?

La chasse n'est pas du tout en péril et est toujours très attractive dans notre canton. Pour preuve, la FFSC a dû limiter ces dernières années le nombre de participants à la formation de candidats chasseurs malgré la proposition de soutien financier du canton pour élargir le cercle des candidats. La chasse doit continuer à s'intégrer dans une gestion de la faune sauvage durable et doit être et rester dynamique. La société change, la sensibilité des personnes évolue, les populations de gibier sont dynamiques, la répartition et l'utilisation spatiale des espèces change, etc. et la chasse doit donc pouvoir s'adapter. Les différentes modifications légales récentes montrent par exemple que la période de chasse est plus longue que par le passé, en revanche elle est concentrée de plus en plus sur les espèces qu'il faut réguler.

4.2 Si tu avais un message à faire passer aux chasseurs, ce serait lequel ?

Je suis heureux de constater une meilleure compréhension et collaboration entre le service et la fédération ces dernières années. Je souhaite qu'une plus grande confiance envers le Service des forêts et de la nature et les différentes propositions s'établissent dans la durée. Nous travaillons toute l'année, avec engagement, pour la sauvegarde et la promotion de la faune sauvage du canton de Fribourg, au service de toute la population fribourgeoise. Nous sommes des spécialistes dans nos domaines respectifs (gardes-faune, biologistes, inspecteurs, etc.) et le SFN n'a d'autre but que de servir une bonne gestion de la faune sauvage. Une chasse durable, basée sur les observations et connaissances scientifique, fait partie intégrante de la gestion de la faune dans notre canton, et mérite à ce titre d'être défendue



© Zacchari Pasquier